

MAURESSAC

L'édito du Maire



L'édito du Maire

	→ p.1
Actus : budget 2016	→ p.2
Actus : travaux, projet fusion, sport	→ p.3
Actus : AIFP et SIVU Lèze Ariège	→ p.4
Les écoles	→ p.5
Environnement	→ p.6
Du côté des associations	→ p.8
Informations pratiques	→ p.11
Etat civil	→ p.12
Vos démarches en Mairie	→ p.12

Chères Mauressacoises, chers Mauressacois,

La politique de la jeunesse reste au cœur de nos priorités, la participation de la commune au SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau représentera un budget de 32 % en 2016. Le budget 2016 a été voté à l'unanimité par les élus du Conseil Municipal. En 2016, nous poursuivrons nos efforts de réduction des charges générales. Nous avons également voté une hausse modérée des taux communaux à hauteur de 1 % qui amènera un supplément de recettes d'environ 2829 € mais qui ne compensera que partiellement la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat. Ce choix a été fait en cohérence avec notre prospective financière pour faire face au défi des baisses de dotations et des investissements à venir. Les élus ont pour responsabilité de maintenir de l'investissement pour aider les entreprises mais également de maîtriser une évolution de la fiscalité, y compris intercommunale. Une partie de nos concitoyens se trouve en difficulté face à ces hausses qui nous sont imposées.

Comme vous avez pu le constater, nous avons commencé des travaux au niveau de la salle des fêtes (pose d'une porte coupe-feu entre la mairie et la salle des fêtes, mise en place d'une alarme incendie sur les deux bâtiments et pose d'une porte anti-panique sur le côté de la salle des fêtes). Ces travaux vont se poursuivre tout au long de cette année.

Je vais maintenant vous parler des incivilités qui sont commises sur le territoire de notre commune. Il s'avère que depuis plusieurs semaines, des personnes s'amusent à casser des jardinières de fleurs ou à arracher tout simplement les fleurs. D'autres personnes déposent divers déchets sur le domaine public, sachant que les dépôts sauvages sont interdits. Je ne comprends pas ces incivilités. Je n'hésiterai pas à signaler les auteurs de ces actes auprès des services de gendarmerie afin qu'il y ait des poursuites.

Nous sommes pleinement engagés pour que notre commune conserve son identité et puisse bénéficier d'un niveau de service adapté avec le soutien de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

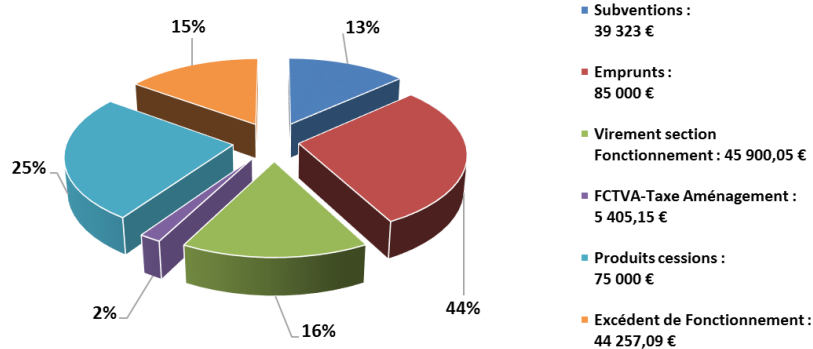
Je vous invite à venir à notre rencontre lors de la réunion publique du 12 juillet 2016 à 20h30, dédiée à la présentation du site internet de la commune.

Pour conclure, le conseil municipal et moi-même faisons le maximum pour être au plus proche de nos concitoyens afin de leurs apporter un service public de proximité, de qualité.

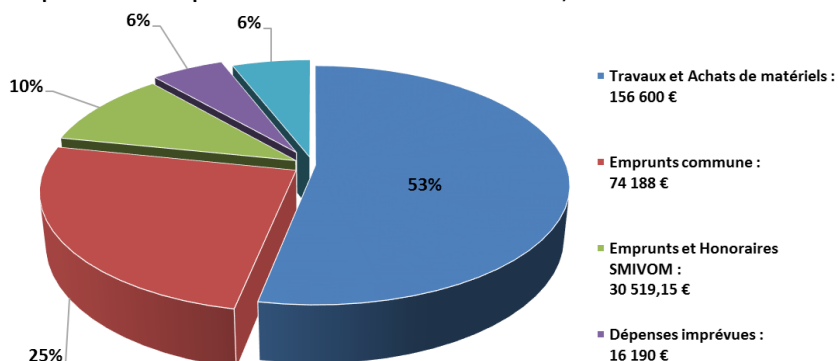
Le Maire,
Wilfrid PASQUET

Le 6 avril dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif suivant pour 2016 :

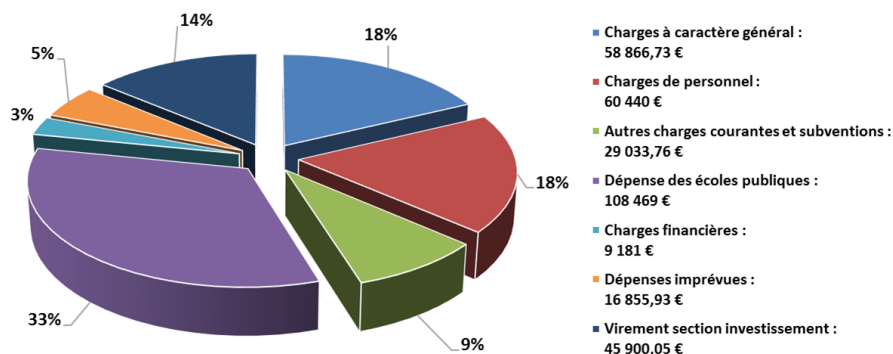
Répartition des Recettes d'Investissement 2016 : 294 885,29 €



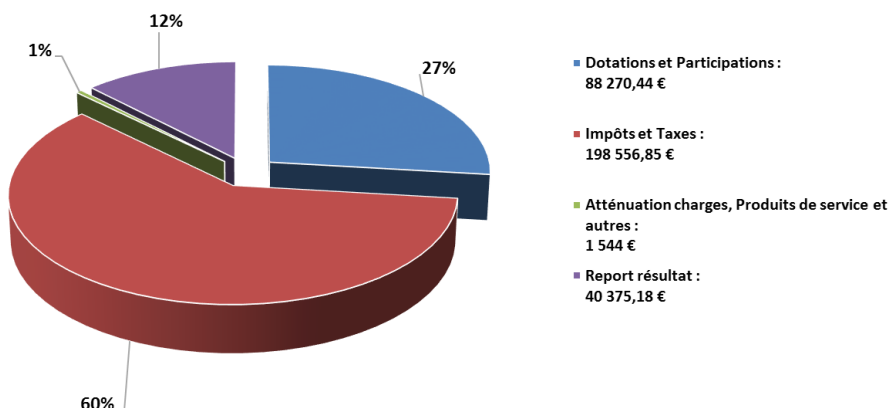
Répartition des Dépenses d'Investissement 2016 : 294 885,29 €



Répartition des Dépenses de Fonctionnement 2016 : 328 746,47 €



Répartition des Recettes de Fonctionnement 2016 : 328 746,47 €



Travaux accessibilité Mairie et salle des fêtes



La Mairie et la salle des fêtes seront bientôt rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les travaux de mise aux normes ont déjà commencé. La première tranche des travaux a porté sur l'installation sur le bâtiment d'une alarme incendie, d'une porte anti-panique, d'une porte coupe-feu entre la Mairie et la salle des fêtes et d'un défibrillateur.

La deuxième tranche de travaux démarrera en juillet avec la réfection de la toiture de la salle des fêtes pour se poursuivre en septembre avec l'aménagement, au rez-de-chaussée, de la Mairie, de la cuisine, de toilettes pour personnes à mobilité réduite et d'un monte-personnes.

Les associations occuperont l'étage (bureaux actuels de la Mairie).

L'effort budgétaire important demandé par l'ensemble de ces travaux a conduit le Conseil Municipal à voter une légère hausse des taxes directes locales (impôts dits locaux). La part de la Commune sur les taxes foncières et d'habitation augmente cette année de 1%. La Région et le Département maintiennent quant à eux les taux des années précédentes.



Décision du Conseil Municipal concernant la fusion du SIVOM Le Merlan Rauzé du Ruisseau et le SIC Caujac-Esperce-Grazac

Le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) prévoit des intercommunalités renforcées et propose de rationaliser les Syndicats Intercommunaux Mixtes en privilégiant les fusions.

Le Conseil Municipal réuni le 2 juin dernier a délibéré sur cette question et, après délibération, a choisi de s'opposer à la fusion entre le SIVOM le Merlan Rauzé du Ruisseau et le SIC de Caujac-Esperce-Grazac pour désaccord sur le mode de fonctionnement, pour motif économique et humain. Le bien-être des élèves et des parents semble en effet remis en cause car la fusion des syndicats pourrait entraîner de facto la fusion des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux). Les craintes se portent donc sur la fermeture de classes, l'emploi, la mise en danger de la proximité des transports solaires, le coût supplémentaire lié à la fusion,...

Les conseils municipaux des communes des 2 syndicats ont opté pour le refus de la fusion.

Championnats de France de TAEKWONDO : victoire d'une Mauressacoise



Calista SOUM, jeune habitante de Mauressac, a remporté la médaille d'or dans la catégorie minimes (-37 kg) lors de la Coupe de France Minimes 2016 de Taekwondo qui s'est déroulée à Lyon les 14 et 15 mai derniers. Nous adressons toutes nos félicitations à cette sportive et lui souhaitons encore de nombreuses victoires.

Association intercommunale pour la formation permanente (AIFP)

L'AIFP, qu'est-ce que c'est ?

C'est une association qui aide au financement de la formation pour les demandeurs d'emplois et pour les personnes en contrats aidés.

Elle est gérée par une commission composée d'élus, de salariés, de la mission locale, de la CCAS, de la CCVA.

Le financement attribué provient essentiellement des participations des communes à hauteur de 1,10 € par habitant.

Qui peut en bénéficier ?

Les résidents des communes adhérentes (Mauressac en fait partie), qui sont :

- Demandeurs d'emploi ou en emploi précaire
- En contact avec Pôle Emploi, la Maison de l'emploi ou la Mission locale
- Adultes et non scolarisés
- Détenteurs d'un projet de formation mais ne pouvant pas le financer

Quelle est la procédure à suivre ?

Un dossier précis et détaillé est à transmettre au secrétariat de l'AIFP pour être étudié en commission. Cette commission statue ensuite sur les montants éventuels qui peuvent être accordés.

Ce dossier doit contenir :

- CV et lettre de motivation expliquant la situation et le motif de la formation
- Copie de la carte de demandeur d'emploi
- Projet personnalisé de Pôle emploi ou d'autres organismes
- Notification RSA
- 2 devis d'organismes de formation présentant le contenu de la formation
- Justificatifs de revenus du demandeur et de son conjoint
- Justificatifs de frais (emprunts, loyer,...)
- Justificatifs d'autres organismes pouvant financer la formation (Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle emploi,...)

Pour plus d'informations : contactez Yvette QUARANTA au secrétariat de l'AIFP 05 61 50 68 17 du mardi au vendredi de 9h à 16h.

Maison de l'habitat : votre service public intercommunal dédié à l'habitat

Après 5 années d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui ont permis la rénovation de 276 logements sur les 17 communes adhérentes au service, la Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège continue d'accompagner les propriétaires privés dans l'amélioration de la qualité de leurs logements.

Au regard des besoins toujours plus importants identifiés dans le cadre de la rénovation énergétique et du maintien à domicile de nos aînés, les élus du SIVU Lèze Ariège ont, en effet, décidé de poursuivre depuis la rentrée de septembre 2015 le service de permanences ouvertes au public qui existe depuis plus de 10 ans sur le territoire.

Ce véritable service public intercommunal de l'habitat propose un accompagnement gratuit des propriétaires occupants et bailleurs, tant sur le plan technique dans le choix des travaux à engager en priorité que sur le plan financier avec le montage de dossiers de subventions permettant de diminuer les frais de ces travaux d'amélioration.

Selon les cas, il est possible de bénéficier de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux et Adaptation » porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne mais aussi d'aides des caisses de retraites, d'un éco-chèque logement de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou encore d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique.

L'attribution d'une aide n'est pas systématique puisqu'elle dépend de vos ressources, de la nature des travaux envisagés et des enveloppes budgétaires des différents financeurs.

Les travaux éligibles à ces financements concernent généralement les travaux de lutte contre la précarité énergétique, la sortie d'insalubrité, l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie avérée.

Aussi, si vous envisagez des travaux dans votre logement, ne les commencez pas avant d'être venu vous renseigner auprès de la Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège, afin de savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide aux travaux.

N'hésitez plus et venez rencontrer Fabrice Fiocco et Laurie Pradier, les conseillers habitat du territoire, lors des permanences qui se tiennent :

- tous les jeudis de 14h00 à 16h00 à la Maison de l'habitat, 14 rue Camille Pelletan à Auterive (05.61.50.05.93).

- tous les 1ers jeudis du mois de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Venerque (05.62.11.59.59).

- tous les 2èmes jeudis du mois de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Cintegabelle (05.61.08.90.97).

Du côté de l'école maternelle...

Cette année, les élèves de maternelle ont pu découvrir les 5 continents grâce à leurs maîtresses à travers des travaux de cuisine, musique, écriture...et dessins :



Après l'école, lors des activités périscolaires, ils ont pu écouter de belles histoires confortablement installés autour de Mme PALANQUE (grand-mère d'un enfant scolarisé en grande section). Tous les jeudis, les enfants ont participé à cette activité lecture par petits groupes (moins de 10 enfants). Au retour des beaux jours, la lecture a laissé place à des jeux d'adresse ou de société. Au retour des vacances de printemps, les enfants ont pu participer à une seconde activité : le travail de la terre avec une potière bien connue des Mauressacois(es). Christine BORDAY est intervenue tous les mardis pour proposer aux enfants une première approche du travail de l'argile.



Les enfants, heureux de découvrir leurs œuvres après cuisson

Infos pratiques de la maternelle au CM2

Pendant les vacances scolaires, le bureau du SIVOM sera ouvert aux horaires habituels :

les lundis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

Rappel : **l'inscription à l'école** (pour les enfants nés en 2013 ou pour les nouveaux arrivants) se fait en 2 étapes.

Etape 1 : inscription au SIVOM – tél : **05.61.99.02.64**

Etape 2 : inscription auprès de la directrice de l'école

L'inscription à la cantine pour le mois de septembre doit être réalisée au plus tard le jeudi 28 juillet, date de fermeture pour congés.

Les cartes de bus seront quant à elles disponibles à partir du 22 août **au syndicat d'initiative**.

Les effectifs en hausse et la salle de classe supplémentaire créée l'an dernier à Puydaniel ont conduit l'Académie à ouvrir une nouvelle classe en primaire sur le RPI Lagrâce-Dieu, Puydaniel, Mauressac. L'école de Puydaniel accueillera donc en septembre CP et Ce1 et une nouvelle maîtresse Mme JOSEPH. Le SIVOM recrute actuellement une personne qui sera chargée de la préparation des repas, du service à la cantine, de la surveillance des élèves, de l'entretien et des TAP à l'école de Puydaniel. Dès la rentrée, **la garderie** sera organisée comme suit :

Ecole de votre enfant		Lieu de la garderie	Tous les matins	Après-midi				
				Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Primaire	Lagrâce-Dieu	Lagrâce-Dieu	7h30-8h20 (puis bus pour les élèves de Puydaniel)	jusqu'à 18h30		11h30-12h30	jusqu'à 18h30	
	Puydaniel							
Maternelle	Mauressac	Mauressac	7h30-8h50	jusqu'à 18h30		12h-12h30	jusqu'à 18h30	

Le circuit du bus reste inchangé : départ 8h15 de Mauressac (merci d'être présents dès 8h10).

Dépôt sauvage et contraventions

Le Code pénal prévoit que le dépôt sauvage de déchets, y compris le dépôt de déchets à proximité des containers prévus à cet effet, soit puni d'une **amende pouvant aller jusqu'à 1500 €**.

Est puni d'une amende, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Nous constatons actuellement de trop nombreux dépôts au pied des bacs. Les personnes qui seront surprises en train d'agir de la sorte seront signalées à la gendarmerie et poursuivies.

Horaires des nuisances sonores

Les horaires définis par **arrêté préfectoral** pour la réalisation d'activités de bricolage engendrant du bruit (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc.) sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00



Concours des Villes et Villages Fleuris de la Haute-Garonne

Mauressac est inscrit au concours Villes et villages fleuris de la Haute-Garonne, récompensé par le Conseil Départemental.



Ce label, attribué pour le fleurissement des villages, s'engage également sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.

Cette année encore, 3 personnes seront récompensées par le Conseil Départemental.

La visite du jury a eu lieu le 1er juillet.

Jean-Jacques COUZIER, 1er adjoint, a représenté la commune lors de la cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours villes et villages fleuris de la Haute-Garonne 2015 qui a eu lieu le mardi 15 décembre 2015.

Pour Mauressac, les **gagnants 2015** sont :

- 1. M. GUINET**
- 2. Mme CAZAJUS**
- 3. M. RIZZO**

Prix spécial à M. et Mme Alain MARAN



Nettoyage de printemps

Le samedi 19 mars, la Communauté de Communes a organisé un nouveau nettoyage de printemps.



Le retour des beaux jours est en effet l'occasion chaque année de réunir les habitants de la Communauté de Communes autour d'un objectif commun : la disparition des déchets qui polluent nos forêts, nos chemins et les rives de nos cours d'eau. Cette année, la commune de Miremont organisait de nombreux départs de bénévoles bien décidés à récolter petits et grands déchets (du go-belet en plastique à la machine à laver en passant par les pneus) sur l'ensemble du territoire. Mauressac a participé à cette journée. Les bénévoles (Amoureux de la nature, enfants, adolescents, retraités, responsables associatifs, et élus) réunis sur le parvis de la mairie dès 8h30, ont traversé le village et ses environs pendant 3h00 de récoltes aussi diverses que surprenantes. En fin de matinée, le camion de la mairie, chargé de nombreux sacs bien remplis, est parti en direction de la déchetterie. Les bénévoles ont tous été conviés au repas organisé à Miremont.



Si tout le monde s'attache à respecter les consignes ci-dessous, les trouvailles seront moins nombreuses les années suivantes :

Consignes de tri à appliquer :

Pour le ramassage des monstres et de la ferraille : vous devez prendre contact avec la Mairie qui établit une liste destinée au SMIVOM. Ce dernier vous appellera pour vous informer de son passage (en moyenne, tous les 2 mois).

Pour les déchets verts : déchetterie de Cintegabelle, Lieu-dit Laurède, **05 61 50 68 17**, ouverte du mardi au samedi toute l'année de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45 (fermée les lundis, dimanches et jours fériés).

Attention : Brûler ses déchets (verts ou ménagers) à l'air libre est interdit.

Bacs verts ou marrons (ordures ménagères) : Pour les petits déchets du quotidien	Bacs jaunes : Déchets à recycler <i>Ne pas utiliser de sacs poubelle, mettre les déchets en vrac et ne sortir que des bacs individuels pleins</i>	Conteneur de verre : Verres vides	Déchetterie : Tout le reste Le dépôt en déchetterie est <u>gratuit</u> pour les particuliers
Emballages, suremballages, poches ou films en plastique Pots de yaourts Barquettes plastique ou polystyrène Boîtes en carton contenant des restes d'aliments Vaisselle cassée Couches de bébé Lingettes biodégradables ou non Mouchoirs en papier, essuie-tout, épluchures (possibilité de compostage)	Bouteilles en plastique (eau, lait, jus, soda, huile,...) Flacons en plastique (lessive, nettoyant ménager, gel douche, shampooing,...) Aérosols, bidons de sirop, briques alimentaires Boîtes en métal (thé, café, conserve, canettes,...) Boîtes et suremballages en carton Journaux, prospectus et magazines	Bouteilles Bocaux de conserve (fruits, légumes, confitures, petits pots de bébé,...) <u>Par sécurité, ne pas déposer de verre si le récipient est plein.</u>	Cartouches d'imprimante Ampoules, piles Capsules de café en alu Cartons d'emballage marrons (colis, téléviseur, vélo enfant, piscine,...) Ferraille, encombrants, déchets verts, gravats, déchets d'équipement électriques et électroniques, tout venant
Les médicaments, périmés ou non, leurs emballages (vides ou pleins) et accessoires (compte-gouttes, doseurs,...) doivent être rapportés en pharmacie.			

Du côté des associations

A Mauressac, la vie associative est très riche. Les associations permettent non seulement aux adhérents de s'épanouir dans leur activité favorite mais également de rencontrer d'autres passionnés, d'échanger trucs et astuces, et de tisser ainsi des liens amicaux essentiels à la vie du village.

Association des festivités de Mauressac (AFM)

Le nouveau bureau, élu au printemps dernier :

Président :	David CHASSAT
Vice-président :	Jean-Fred DANFLOUS
Trésorier :	Franck LOUPIAS
Trésorier adjoint :	Maxime COUZIER
Secrétaire :	René DETOLSAN
Secrétaire adjoint :	Maëlle BILOUS



Retour sur les derniers événements :

Lundi 28 mars, l'Omelette

Plus de 120 personnes ont célébré cette tradition pascale. A cause du temps mitigé, le repas s'est passé dans la salle des fêtes. Les 30 douzaines d'œufs ont permis de régaler l'ensemble des convives et l'asso était fort heureuse de voir arriver de nouveaux mauressacois avec leurs enfants à cette manifestation. Il est à noter qu'une quarantaine d'enfants (on a de quoi remplir les écoles) ont participé à la chasse aux œufs.

Samedi 28 mai, le Méchoui

Cette manifestation attirait de moins en moins de monde. L'Asso des festivités a donc décidé de décaler ce repas du samedi midi au samedi soir. Bien lui en a pris car plus de 160 personnes ont répondu présentes dont ¾ de Mauressacois. Les 5 agneaux (3 à la broches et 2 en grillades) ont rassasié l'ensemble des participants qui ont également apprécié de voir les frites remplacer les traditionnelles chips ! Malgré une fin de soirée perturbée par les orages qui ont laissé quelques traces sur le bas de notre commune, les plus fêtards ont continué à danser jusqu'à tard dans la nuit. Merci à Fred et Gilles, les amis de la pétanque de Mauressac qui ont montré leurs qualités de DJ et d'animateurs.



Samedi 18 juin, la Balade gourmande « l'appétit vient en marchant! »



Quelle idée tordue !

Inviter des marcheurs sur un parcours de 8 km avec 3 pauses pour manger la salade gersoise, le poulet basquaise et le fondant au chocolat au milieu de nos belles forêts.

Malgré le temps capricieux de ce mois de juin et nos beaux chemins boueux, plus de 120 personnes étaient inscrites à cette promenade. Après l'apéritif sur la place des concerts, en route pour la balade. Que de sourires : les panneaux humoristiques de notre Jojo, les photos glissantes de Fabienne, le poulet de Momo (c'est pas de la daube !!), le sourire des bénévoles à chaque halte.....

Tous promettent de revenir l'année prochaine, des petits aux grands tout le monde a apprécié cette 1ère balade gourmande. La soirée s'est terminée en musique dans la salle des fêtes autour de quelques bières.

Merci au près des 30 bénévoles qui nous ont permis de mettre en place cette logistique un brin compliquée.

Programme de la fête locale les 5, 6 et 7 août

Août : Fête locale	Vendredi 5	Samedi 6	Dimanche 7
Matin			Messe, dépôt de gerbe et apéritif offert par la municipalité
Après-midi		14 h : concours de pétanque ouvert à tous	14 h : concours de pétanque ouvert à tous
Repas	20 h : Moules frites *	20 h : Tapas	20 h : Cassoulet *
Soirée	22h : Les Crevettes Musclées, nouveau spectacle "Que la fête commence"	22 h : DJ "Your's Event"	22 h : JP LAURENS, orchestre variétés

* Pensez à réserver !

Buvette et Animations durant toute la fête : pêche aux canards, pinces, château gonflable.....



Réunion illuminations

Vendredi 9 septembre à 19h : réunion publique concernant l'organisation de cette manifestation qui nécessite une implication importante des maressacois(es) au delà des membres de l'AFM. On compte sur votre présence !

Destination retenue pour Noël 2016 :

R I O D E J A N E I R O



Le pigeonnier créé en 2015

Programme des festivités à venir :

5, 6 et 7 août 2016 :

Fête locale (pensez à réserver vos repas)

Dimanche 9 octobre 2016

Vide grenier et fête de la courge, en partenariat avec les jardins associatifs

Samedi 29 octobre 2016

Halloween, la grande chasse aux bonbons

Samedis 10 et 17 décembre 2016

Illuminations de Noël, sous le soleil de Rio

Samedi 7 janvier 2017

Loto des illuminations, en soirée



Du côté des associations

Ateliers Créatifs du Sud

L'association les Ateliers Créatifs du Sud (association loi 1901 créée en 2015) a son siège social à Mauressac, au 6 route de Lézat.

Cette association est composée d'une équipe qui travaille en partenariat avec la compagnie l'Indépen'danse pour l'animation de diners spectacles, la Société "Au Cœur des Etoiles" pour les artifices et le groupe "Sonorisation, Eclairage et Automatismes".

Elle regroupe de multiples activités :

- Animation de diners spectacles
- Réalisation de chars pour des défilés de carnaval
- Confection d'objets divers pour les marchés de Noël, d'objets décoratifs pour les espaces extérieurs et intérieurs
- Concept de festival d'animation de rue
- Création de costumes
- Atelier couture sur demande (contact 07.86.56.60.44)
- Petit travail artisanal associatif à la carte (contact 06.12.63.68.04)

Nous avons édité un petit journal intitulé "Le clin d'œil des Ateliers Créatifs du Sud" qui explique les multiples activités de l'association et qui est disponible au Syndicat d'Initiative.

Cordialement,

La Présidente, Sabrina MARAN

Syndicat d'initiative

Le 15 mars 2016 à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative, s'est réuni pour l'élection du bureau :

Présidente :	Christine BORDAY	Vice-Président :	Alain MARAN
Secrétaire :	Audrey REY	Secrétaire adjointe :	Renée MILLE
Trésorière :	Gisèle MARAN	Trésorière Adjointe :	Anne-Marie COUBRONNE
Documentaliste :	Sabrina MARAN		



En 2015, nous avons invité M. POULAIN, apiculteur pour nous parler des abeilles et du miel. Le thème étant vaste, nous souhaitions en connaître davantage, notamment les dangers liés à l'utilisation des pesticides. Une nouvelle conférence a été organisée le samedi 21 mai.

Après le concert du groupe "CALAMITY JAZZ" l'an dernier dans le cadre des "31 Notes d'été", organisées tous les 2 ans à Mauressac par le Conseil Départemental, nous souhaitons accueillir cet été un nouveau groupe, hors festival cette fois-ci. Le thème de l'Afrique sera à l'honneur le samedi 9 juillet : après les expositions et visites de l'après-midi autour des créations des Ateliers Créatifs du Sud et des poteries, repas et concert de musique africaine viendront conclure cette belle journée de début d'été.

La présidente, Christine BORDAY



Retrouvez les associations sur www.mauressac.fr rubrique Vie associative



Retrouvez les informations pratiques sur www.mauressac.fr rubrique Vie Pratique :



Canicule

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la Mairie. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Au niveau national, une plateforme téléphonique « canicule info service » est accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

Quelques conseils pour se protéger en cas de canicule :

- Porter des habits amples, légers et clairs, en coton de préférence.
- Utiliser des ventilateurs, brumisateurs, prendre des douches fraîches (mais pas froides).
- Se reposer pendant les heures les plus chaudes, faire des siestes, passer les heures les plus chaudes dans un endroit frais, limiter ses activités physiques.
- Boire de l'eau régulièrement (au moins 1,5l/jour), jamais d'alcool, éviter les boissons sucrées et le café, consommer des fruits et légumes crus de préférence.
- Rafraîchir son habitation : fermer les volets, créer des courants d'air.
- Donner de ses nouvelles ou prendre des nouvelles des personnes les plus fragiles.

D'autres infos sur : www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaueurs-extremes

Les signaux d'alerte de la déshydratation ou du coup de chaleur peuvent être : **bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense...**

En cas d'urgence, il est nécessaire de contacter le 15 (Samu) ou le 18 (Pompiers).

Opération tranquillité vacances

La gendarmerie nationale veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Pour cela, avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie d'Auterive, votre départ en vacances.

Il faut utiliser le **formulaire disponible** à la brigade ou en ligne sur : <http://www.interieur.gouv.fr>

Une fois complété, vous devrez apporter en personne le formulaire à la gendarmerie d'Auterive et y justifier de votre identité et de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.melao.fr



État civil

Naissances

27/08/2015	Julia ROUSSEL
25/11/2015	Kamil, Ayoub BERRENI
12/01/2016	Axel, Justin, Mickaël TELLO
19/02/2016	Elisa, Manon BONATO
23/04/2016	Léo FERIANI



Décès

Hélène NIEL, décédée le 19/10/2015
Charles, Emile, Gilbert GLAEYS, décédé le 23/06/2016



Vos démarches en Mairie

Inscription sur les listes électorales

La demande doit être faite auprès de la mairie avant le 31 décembre 2016.

Votre enfant va bientôt fêter ses 16 ans ? N'oubliez pas le recensement !

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Afin d'obtenir le récépissé de recensement, il faut se présenter à la mairie du domicile muni de la carte nationale d'identité et du livret de famille.

Documents officiels

Pour demander le renouvellement de vos papiers d'identité ou demander un nouveau certificat d'immatriculation (« carte grise »), inutile de vous rendre en Préfecture.

Les démarches relatives à la carte nationale d'identité et à la carte grise peuvent être réalisées auprès du secrétariat de mairie. Les démarches relatives au passeport s'effectuent auprès de la mairie d'Auterive, il est nécessaire pour cela de prendre rendez-vous.

Retrouvez les formulaires administratifs sur www.mauressac.fr rubrique Vie Pratique/Formulaires administratifs :



La Mairie est ouverte :

**Le mardi et le vendredi
de 14h à 18h**

**Fermeture du 8 août au
28 août 2016 inclus**

Pour joindre la Mairie : 05.61.50.62.00